

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
BUDGET ANNEXE DECHETS : BUDGET PRIMITIF 2022		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/04/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 20/04/2022	<u>Secrétaire de séance</u> VIALAY Benjamin

Etaients présents : 108

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ANCELOT Serge, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BERTRAND Alain, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIALAY Benjamin, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MARTINEZ Paul
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à BROSSE Laurent
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
EL HAIMER Sidi a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
JOREL Thierry a donné pouvoir à MAUREY Daniel
JUMEAU COURT Philippe a donné pouvoir à FONTAINE Franck
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à SAINZ Luis
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LE-GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à MOISAN Bernard
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
MORILLON Atika a donné pouvoir à DUBOIS Christel
OLIVE Karl a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
PERRON Yann a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SALTAN Aydagul a donné pouvoir à FORAY-JEAMMOT Albane
TSHIMANGA Véronique a donné pouvoir à VIALAY Benjamin
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 6

DAFF Amadou, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, JAMMET Marc, MEUNIER Patrick, NAUTH Cyril

116 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL HAIMER Sidi, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE-GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVE Karl, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SALTAN Aydagul, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TSHIMANGA Véronique, TURPIN Dominique, VIALAY Benjamin, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

2 CONTRE :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine

8 ABSTENTION :

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, LAVIGOGNE Jacky, MARTIN Nathalie, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, VIREY Louis-Armand

14 NE PREND PAS PART :

CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DAFF Amadou, EL ASRI Sabah, JAMMET Marc, JEANNE Stéphane, MADEC Isabelle, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PLACET Evelyne, VOYER Jean-Michel

EXPOSÉ

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement du Conseil communautaire.

Son vote doit être précédé, dans un délai de deux mois, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille le budget primitif 2022 de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe déchets ci-annexé et arrêté à la somme de 70 023 340,00 euros répartie ainsi :

	Depenses	Recettes
Section de fonctionnement (1)	63 266 661,00 €	63 266 661,00 €
Section d'investissement (2)	6 756 679,00 €	6 756 679,00 €
Dont restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Dont crédits nouveaux	6 756 679,00 €	6 756 679,00 €
TOTAL (3) = (1) + (2)	70 023 340,00 €	70 023 340,00 €

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les statuts de la Communauté urbaine ;

VU la délibération numéro n°CC_22-03-17_04.0 du Conseil communautaire du 17 mars 2022 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2022,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 05 avril 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget déchets ci-annexé et arrêté à la somme de 70 023 340,00 euros (soixante-dix-millions-vingt-trois-mille-trois-cent-quarante euros) répartie ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (1)	63 266 661,00 €	63 266 661,00 €
Section d'investissement (2)	6 756 679,00 €	6 756 679,00 €
Dont restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Dont crédits nouveaux	6 756 679,00 €	6 756 679,00 €
TOTAL (3) = (1) + (2)	70 023 340,00 €	70 023 340,00 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 20 AVR. 2022
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 20 AVR. 2022
Exécutoire le : 20 AVR. 2022
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 15 avril 2022



Le Président,

ZAMMIT-POPESCU Cécile